

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2023

L'A.P.E.V. a tenu son Assemblée Générale annuelle le 23 septembre 2023 dans la salle du Conseil de la Mairie de YERMENONVILLE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a été déclarée ouverte à 18 heures 08.

Eric FELLER, Président, donne lecture du rapport moral soumis à l'approbation des Adhérents :

Vote à l'unanimité

A son tour, Jean-Luc BERGER, Trésorier, donne lecture du rapport financier également soumis au vote :

Vote à l'unanimité

Nous allons commencer par les élections :

Suivant les statuts de notre association, les élections ont lieu tous les deux ans, nous sommes au terme de nos mandats.

Le Président remercie les Membres de son équipe et du Conseil d'Administration pour leur engagement dans la lutte pour l'environnement. Il insiste en précisant que la bonne entente au sein de l'équipe permet d'élaborer de nouveaux projets.

Après avoir remis sa démission, celle de son équipe et des membres du Conseil d'Administration, le Président sortant déclare n'avoir reçu aucune candidature, l'équipe sortante se représente

Après le vote unanime, le nouveau Bureau et le Conseil d'Administration sont ainsi constitués :

- Eric FELLER Président.
- Marie-Claude CHUPIN Vice-présidente Trésorière adjointe.
- Stéphane NICON Vice-président
- Jean-Luc BERGER Trésorier
- David MOSNIER Secrétaire.

Vote à l'unanimité

- Thierry DELARUE Conseiller Technique
- Danny CORBONNOIS Conseiller Technique
- Danièle CORBONNOIS
- Jocelyne DUFOUR

Vote à l'unanimité

Eric FELLER, Président réélu, reprend l'ordre du jour en remerciant les membres de l'assemblée pour leur confiance.

Il propose que le montant de la cotisation annuelle reste inchangé.

ANDROS TRADIFRAIS

Comme chaque année, sauf pendant la pandémie, nous continuons nos contrôles annuels sur le site comme décidé au cours de l'action qu'avait engagée l'APEV contre Andros Tradifrais.

Nous rappelons qu'à ce jour seule l'APEV est reconnue apte à négocier avec Andros/Tradifrais.

SMVA/SMDVA

Le SMVA sera dissous le 1er janvier 2024 pour fusionner avec le SM3R, syndicat concernant la Drouette, la Guesle et la Gueville pour fonder le SMDVA, Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents dont le siège sera à Rambouillet et les services techniques à Epernon.

Les statuts sont en cours de négociations.

Le président a expliqué la composition du futur bureau.

Le SMDVA passera de GEMA à GEMAPI un an après sa création.

L'agglomération de Chartres ne veut pas intégrer ce nouveau syndicat

Le Hurepoix et le Cœur de Beauce intégreront ce nouveau syndicat lors du PI pour quelques communes seulement.

DECHARGE DE BAILLEAU ARMENONVILLE

Deux procédures ont été menées de front depuis deux années par l'APEV via la Préfecture et le Ministère de l'écologie.

Le courrier adressé à la Préfecture étant resté sans réponse, nous avons sollicité Daniel GUERET Sénateur d'Eure et Loir, depuis trois réunions ont eu lieu en Préfecture.

Nous avons également organisé une visite sur le terrain en présence du Sénateur et du responsable de la décharge, la Préfète invitée par le Sénateur ne s'est pas déplacée.

Les courriers envoyés au Ministère de l'écologie étant restés sans réponse, nous nous sommes donc dirigés vers le Ministère de l'Agriculture, ce dernier est intervenu auprès de son collègue de l'écologie (pas de réponse).

Nous nous sommes adressés avec l'appui du Sénateur au cabinet de la première Ministre qui nous a immédiatement dirigés vers son responsable de la sous direction SDRCP, qui a fait pression sur la Préfecture.

La troisième réunion s'est tenue le 21 septembre à la Préfecture.

Nos actions auprès des Ministères ont eu pour conséquence un durcissement entre les différentes parties (DREAL-DDT/SUEZ) pour le non respect de l'arrêté préfectoral, le Sous-Préfet informe SUEZ que la procédure d'arrêté de mise en demeure sera lancée dès le lendemain de la réunion par courrier.

Le Président de l'APEV tient pour responsable la Préfecture pour l'autorisation d'un forage agricole proche du Buttra qui occasionnera de lourdes conséquences sur le fonctionnement de ce dernier.

De même, il insiste sur le fait que l'ARS est reconnue défaillante pour ne pas avoir réalisé les prélèvements sur le Buttra aux périodes fixées lors de la précédente réunion.

De plus, la société SUEZ qui s'était engagée à forer quatre nouveaux puits avant fin 2022 pour les premières analyses en juin 2023 n'est même pas encore propriétaire des terrains.

Nous rappelons que si le Buttra devait être fermé pour pollution la ComCom PEIDF en la personne de Stéphane LEMOINE s'est engagée à continuer de fournir de l'eau à ses concitoyens quitte à fermer l'alimentation en eau à Chartres métropole.

MOULIN DE RICHENOU

Nouvelle proposition d'action de l'APEV :

Comme vous le savez, le déversoir des Cuillers (pierre haute du moulin de Richenou) situé sur la commune d'Ymeray permet de maintenir un niveau d'eau constant au moulin.

Une personne s'est permise de casser à la barre à mine le déversoir prétextant sauver les poissons. Ce méfait a pour conséquences :

- augmentation des risques d'inondation sur le bras mort,
- mise hors d'eau des fondations du pont cassé (urgence pour la commune d'Ymeray de faire des travaux de réparation sur ces fondations initialement conçues pour être immergées),
- inversion de l'écoulement du canal au lieu-dit Les Cuillers,
- détournement d'une partie de la Rémarde,
- envasement du canal (envasement de l'entrée et la sortie du moulin de Richenou),
- développement des eaux stagnantes propices aux moustiques et aux mauvaises odeurs.

Le propriétaire du moulin a tenté à plusieurs reprises de réparer le déversoir. Mais le contrevenant s'obstine à le dégrader malgré des dépôts de plaintes.

Le but est de réparer le déversoir de manière pérenne et ainsi de récupérer le niveau hydraulique initial du canal, de prévenir les inondations du bras mort et de remettre en eau les fondations du pont cassé.

L'APEV peut recevoir des fonds sous certaines conditions. n'étant pas propriétaire de l'ouvrage et pouvant recevoir des fonds des EPCI se propose de participer à la réparation du déversoir dans un but d'intérêt général.

Les différents rôles ont été répartis parmi les membres du bureau :

- Les trésoriers de l'APEV s'occupent de la partie financière.
- Les vice présidents de l'APEV s'occupent de la publicité autour de la réparation du déversoir des Cuillers.
- Le président et le secrétaire s'occupent de contacter les EPCI, et de rencontrer la fédération de pêche afin de lui demander une subvention.

Eric Feller rappelle au passage que la fédération de pêche a une dette envers l'APEV qui l'a soutenue lors du démantèlement du vannage du Moulin des Grès. Une seconde réunion au moulin de Richenou est prévue le 29 septembre 2023

Eric Feller rappelle également que les propriétaires riverains de la rivière sont tenus de la faucarder et que les propriétaires riverains du canal sont tenus de le curer et qu'en cas d'inondations ils seront tenus pour responsables si leur défaillance est avérée et que les assurances ne couvriront pas les dommages si la négligence est de leur fait.

Vote à l'unanimité pour entreprendre cette action.

Le propriétaire du Moulin, remercie tous les membres de l'APEV pour le soutien qu'ils lui ont accordé.

Après avoir répondu aux questions diverses, la séance est levée à 19 heures 35.

Eric FELLER

Président